

ASSOCIATION SPF 75 - PARIS

6 PASSAGE RAMEY

75018 PARIS 18

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération SPF 75 - Paris, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que les données figurant dans la partie présentation de la Fédération n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, , charges, fonds dédiés et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par Le Comité Départemental, en vue de l'Assemblée Générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par Le Comité Départemental.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel



permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments



collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS,

Le 16 mai 2024

Jérôme SZLIFKE

Commissaire aux Comptes





Bilan

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2023

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2023	Montant net 2022
Immobilisations incorporelles	47 475	3 790	43 685	44 948
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	47 475	3 790	43 685	44 948
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations corporelles	6 089 918	2 112 282	3 977 635	955 925
Terrains	442 449		442 449	152 449
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	5 122 718	1 793 019	3 329 699	640 913
Installations techniques, matériel et outillage industriels	104 934	93 798	11 136	15 290
Autres immobilisations corporelles:	354 657	225 465	129 192	117 743
<i>Installations générales, agencements divers</i>	15 568	6 612	8 955	8 945
<i>Matériel de transport</i>	168 536	74 250	94 286	64 711
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	137 514	127 803	9 711	24 829
<i>Mobilier</i>	33 040	16 800	16 240	19 258
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	65 160		65 160	29 532
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	33 909		33 909	43 571
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	33 909		33 909	43 571
I. Actif immobilisé	6 171 302	2 116 072	4 055 229	1 044 444
Stocks et en cours	9 009		9 009	9 086
Autres approvisionnements	9 009		9 009	9 086
Marchandises				
Créances	1 017 158		1 017 158	364 764
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	293 652		293 652	30 195
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances (dont produits à recevoir)	723 506		723 506	334 569
Disponibilités	389 191		389 191	769 161
Valeurs mobilières de placement et FNS	2 146 072		2 146 072	4 531 119
Charges constatées d'avance	5 531		5 531	13 904
II. Actif circulant	3 566 961		3 566 961	5 688 034
III. Ecart de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	9 738 263	2 116 072	7 622 191	6 732 478





Bilan

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2023

En Euros	Année 2023	Année 2022
Fonds propres sans droit de reprise	780 539	780 539
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Projet associatif et réserves	1 271 343	1 271 343
Report à nouveau	2 610 623	2 278 289
Excédent ou déficit de l'exercice	-37 611	332 333
Situation nette (sous-total)	4 624 894	4 662 505
Subventions d'investissement	598 904	115 978
I. Fonds propres	5 223 798	4 778 483
Ecart de combinaison		
II. Ecart de combinaison		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 284 384	1 552 766
III. Fonds reportés et dédiés	1 284 384	1 552 766
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
IV. Provisions		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	479 256	
Emprunts et dettes financières diverses SPF		
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 633	200 558
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	219 703	173 162
Dettes sur immobilisations	146 523	25 358
Autres dettes (dont charges à payer)	1 892	2 153
Produits constatés d'avance	3 000	
V. Dettes	1 114 008	401 230
VI. Ecarts de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	7 622 191	6 732 478





Compte de résultat

Exercice : 2023

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

En Euros	Année 2023	Année 2022
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	23 000	30 809
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont parrainages</i>		4 909
Produits de tiers financeurs	3 869 441	3 733 688
Concours publics et subventions d'exploitation	519 078	780 561
Ressources liées à la générosité du public	2 713 406	2 738 156
<i>Dons manuels</i>	2 338 056	2 172 509
<i>Mécénats</i>	375 350	565 647
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la GP</i>		
Contributions financières	636 957	214 971
Reprises sur provisions et transferts de charges	30	21 007
Utilisations des fonds dédiés	803 416	782 709
Autres produits	444 472	406 189
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	337 314	297 229
<i>Produits d'initiatives</i>	107 158	106 638
<i>Autres</i>		2 323
I - Produits d'activité	5 140 359	4 974 403
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Achats de marchandises, matériels et fournitures	644 228	457 143
Variations de stock	77	4 091
Autres achats	260 410	276 198
Services extérieurs	475 649	465 655
Autres services extérieurs	487 370	521 728
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	748 860	585 059
Impôts, taxes et versements assimilés	97 860	78 196
Salaires et traitements	942 451	856 724
Charges sociales	525 908	438 839
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	202 184	163 657
<i>- sur immobilisations</i>	202 184	163 657
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>		
<i>- sur actif circulant</i>		
<i>- pour risques et charges</i>		
Autres charges	391 228	340 551
Reports en fonds dédiés	535 035	527 993
II - Charges d'activité	5 311 261	4 715 835
Résultat d'activité	-170 902	258 568
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	69 955	41 065
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
III - Produits financiers	69 955	41 065



IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	9 547	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
IV - Charges financières	9 547	
Résultat Financier	60 407	41 065
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	39 779	4 551
Produits exceptionnels sur opérations en capital	37 931	30 339
Reprises sur provisions et transferts de charges		
V - Produits exceptionnels	77 710	34 890
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 826	2 189
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
VI - Charges exceptionnelles	4 826	2 189
Résultat Exceptionnel	72 884	32 701
VII - Ecart de combinaison		
VII - Ecart de combinaison		
Résultat Combinaison		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	5 288 024	5 050 357
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	5 325 635	4 718 024
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	-37 611	332 333
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 787 381	1 822 850
Prestations en nature	311 087	402 663
Dons en nature	1 488 640	1 961 683
Total	3 587 108	4 187 196
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 787 381	1 822 850
Prestations en nature	311 087	402 663
Secours en nature	1 488 640	1 961 683
Total	3 587 108	4 187 196



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération de PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2023

MONTANTS EXPRIMES EN EUROS

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	5
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	5
Moyens mis en oeuvre	5
II. Faits majeurs de l'exercice	7
III. Principes, règles et méthodes comptables	8
Présentation des comptes	8
Méthode générale	8
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	8
Durée de l'exercice et date de clôture	8
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	8
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	10
Subventions d'investissements	10
Fonds reportés sur legs et donations	11
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	11
Provisions pour risques et charges	11
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	11
Compte d'emplois des ressources	12
Evénements postérieurs à la clôture	12
IV. Informations complémentaires	13
Rémunération des dirigeants	13
Honoraires des commissaires aux comptes	13
Engagements hors bilan	13
V. Informations relatives au bilan	15
Actif	15
Passif	19
VI. Informations relatives au compte de résultat	23
Ventilation par nature des produits d'activités	23
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger	25
Effectif	27
Résultat exceptionnel	27
VII. Autres informations	28
Contributions volontaires en nature	28

VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	30
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	30
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	33

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

*Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2023*

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de PARIS

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 10

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 1

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 10756

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 4 483

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 24

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2023 a été marquée par plusieurs événements.

Tout d'abord, au niveau des acquisitions immobilières, l'achat du libre-service solidaire Montcalm en juin 2023, a été réalisé, entraînant une augmentation des frais d'honoraires et des coûts d'amortissement. De plus, un emprunt a été contracté, ce qui a généré des frais financiers de 9,5K€. Heureusement, des subventions conséquentes de la Région Île-de-France et de la Mairie de Paris ont été obtenues, s'élevant respectivement à 400K€ et 100K€. Tout comme les frais d'acquisition, ces subventions font l'objet d'un amortissement.

Nous avons dû augmenter les achats de produits alimentaires notamment pour faire face aux lots infructueux du SEAA. Pour cela nous avons perçu une subvention exceptionnelle de 157K€. Nous avons également bénéficié d'un mécénat de 260 K€ du Crédit Municipal de Paris pour soutenir la rénovation et le fonctionnement des libre-service solidaire.

Par ailleurs, des investissements ont également été réalisés dans le parc automobile, en octobre 2023 avec l'achat d'un véhicule électrique intégralement financé par des subventions.

Sur le plan international, plusieurs crises humanitaires ont nécessité une intervention financière de notre part. Suite au séisme au Maroc, nous avons collecté 123K€ de dons dont 60K€ ont déjà été reversé à notre partenaire local.

De même, une aide a été apportée à la Syrie et à la Turquie, avec un versement de 50K€ grâce aux dons collectés. En outre, une contribution de 80K€ a été allouée pour soutenir les réfugiés ukrainiens en Pologne et en Roumanie. Des missions humanitaires ont également été menées dans plusieurs pays, dont la Pologne, l'Algérie, et le Sénégal.

Les charges salariales ont été impactées par un licenciement pour inaptitude. Pour faire face à l'inflation, les salaires ont été augmentés de 3,5% et une prime de partage de la valeur a été versée aux salariés.

En ce qui concerne les événements, des actions telles que Solid'Art, la campagne PNV et le Bazar Pop ont été menées, entraînant des dons, des charges et une augmentation du nombre de bénéficiaires de la solidarité.

Enfin, des legs importants ont été reçus pour un total de 186K€. Ces fonds ont contribué à renforcer notre capacité d'action et notre engagement envers nos missions humanitaires et solidaires.

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2018-06 et n°99-01.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

A compter de l'exercice 2023, la structure bénéficiaire d'un reversement de subventions de la part d'une autre structure Secours populaire français enregistrera ce produit en contribution financière. Auparavant, ces opérations venaient impacter la rubrique « Subventions d'exploitation ».

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Au cours du 1er trimestre 2023, une dotation financière a été reversée à l'ensemble des fédérations du Secours populaire français afin de compenser une partie des crédits européens non mobilisés à travers le programme du FEAD/SEAA. Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée au 31/12/2023,
- De procéder à un recensement des produits non distribués au 31/12/2023 et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2023 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables au 1er janvier 2020 concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 0%.

Pour 2023, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

Dons de particuliers 0%

Mécénat 0%

Legs, donations et assurances-vie 0%

Subventions 0%

Contributions financières des fondations et associations 0%

Autres ressources 0%

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2023, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2023 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 136 750 €.

HONORAIRES DES COMMISAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2023 s'élèvent à 10 494 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,17%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 2 743,05 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire du legs, donation ou assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2023 de deux testateurs pour un montant de 182K € (net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2023,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2023,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

Les mouvements des immobilisations :

En Euros	Valeur brute au 01/01/2023	Acquisitions et créations en 2023	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2023	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	47 475			47 475
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations incorporelles (I)	47 475			47 475
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	152 449	290 000		442 449
Agencements et aménagements de terrain				
Constructions	2 292 770	2 848 930	18 982	5 122 718
Installations techniques, matériel et outillage industriel	102 601	2 333		104 934
Autres immobilisations corporelles :	309 800	46 898	2 041	354 657
<i>Installations générales, agencements divers</i>	13 444	2 124		15 568
<i>Matériel de transport</i>	126 221	42 315		168 536
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	137 095	2 459	2 041	137 514
<i>Mobilier</i>	33 040			33 040
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	29532	35 628		65 160
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles (II)	2 887 152	3 223 789	21 023	6 089 918
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	43571	5 789	15 450	33 909
Immobilisations financières (III)	43 571	5 789	15 450	33 909
TOTAL GENERAL (I+II+III)	2 978 197	3 229 577	36 473	6 171 302

Les mouvements des amortissements :

En €uros	Montant en début d'exercice 2023	Augmentations : dotations de l'exercice 2023	Diminutions : reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice 2023
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	2 527	1 263		3 790
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	2 527	1 263		3 790
Agencements et aménagements de terrain				
Constructions	1 651 857	160 143	18 982	1 793 019
Installations techniques, matériel et outillage industriel	87 312	6 487		93 798
Autres immobilisations corporelles :	192 057	35 448	2 041	225 465
<i>Installations générales, agencements divers</i>	4 499	2 114		6 612
<i>Matériel de transport</i>	61 510	12 740		74 250
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	112 266	17 577	2 041	127 803
<i>Mobilier</i>	13 782	3 018		16 800
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	1 931 227	202 078	21 023	2 112 282
TOTAL GENERAL (I+II)	1 933 753	203 342	21 023	2 116 072

L'état des stocks au 31/12/2023 :

En €uros	Stocks au 01/01/2023	Reprise de stocks au 31/12/2023	Nouveaux stocks au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023
Stocks des autres approvisionnements	9 086	9 086	9 009	9 009
Stocks des marchandises				
TOTAL	9 086	9 086	9 009	9 009

L'état des créances au 31/12/2023 :

En €uros	Année 2023
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	65 160
Participations	
Autres titres immobilisés	33 909
Prêts	
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	293 652
Autres créances :	723 506
<i>Personnel</i>	
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	4 998
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	416 990
<i>Autres</i>	301 517
Créances reçues par legs ou donations	
Charges constatées d'avance	5 531
TOTAL	1 121 758

Les mouvements de trésorerie :

En €uros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	4 531 119	2 146 072
<i>Placements divers</i>	747 441	457 971
<i>OPCVM</i>	1 590 246	107 501
Fonds National de Solidarité	2 193 432	1 580 600
Comptes courants	759 953	374 624
Caisses	9 209	14 567
TOTAL	5 300 280	2 535 263

Le détail des charges constatées d'avance :

En €uros	Année 2023
Exploitation courante	5 531
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	5 531

Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Nature de l'actif	Date d'inscription à l'actif	Durée d'inaliénabilité	Valeur nette
Immobilisation corporelle	07/06/2024	15 ans	2 974 100 €
Immobilisation corporelle	21/12/2023	5 ans	42 315 €

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

L'état des emprunts et des dettes financières :

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2023	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit :		20 753	500 000	479 247
<i>Emprunts</i>		20 753	500 000	479 247
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>				
Emprunts auprès de structures SPF				
TOTAL		20 753	500 000	479 247

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2023	Capital restant dû au 31/12/2023
<i>Compte courant au passif</i>		- 9
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
TOTAL		- 9

L'état des dettes à la clôture :

En €uros	Montants au 31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	479 256
<i>Emprunts</i>	479 247
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	
<i>Dettes financières</i>	9
Emprunts auprès des structures SPF	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 633
Dettes fiscales et sociales:	219 703
<i>Personnel</i>	68 694
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	120 558
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	30 451
Dettes sur immobilisations	146 523
Autres dettes	1 892
Produits constatés d'avance	3 000
TOTAL	1 114 008

Le détail des produits constatés d'avance :

En €uros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Exploitation courante	3 000
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	3 000

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
En Euros	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	780 539							780 539
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	1 271 343							1 271 343
Report à nouveau	2 278 289	332 333						2 610 622
Excédent ou déficit de l'exercice	332 333	-332 333				-37 611		-37 611
Situation nette	4 662 504					-37 611		4 624 893
Dotations consomptibles								
Subventions d'investissement	115 978			482 927				598 905
Provisions réglementées								
TOTAL	4 778 482			482 927		-37 611		5 223 798

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations				
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	108 120	8 732	45 930	84 592
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	93 790	37 524	63 377	67 937
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	1 350 856	488 779	694 110	1 131 855
TOTAL	1 552 766	535 035	803 416	1 284 384

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En €uros	Exercice 2023	Exercice 2022
Vente de biens et services	23 000	30 809
Concours publics et subventions d'exploitations	519 078	780 561
Dons manuels	2 338 056	2 172 509
Mécénats	375 350	565 647
Legs, donations et assurances-vie		
Autres produits liés à la GP		
Contributions financières	636 957	214 971
Reprises sur provision et transferts de charges	30	21 007
Utilisations des fonds dédiés	803 416	782 709
Participations des destinataires de la solidarité	337 314	297 229
Produits d'initiatives	107 158	106 638
Autres produits		2 323
TOTAL	5 140 359	4 974 403

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En €uros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	521 000
Subventions internationales	
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	
Subventions régionales	8 174
Subventions départementales	20 404
Subventions communales	205 900
Subventions des autres états publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	56 150
Subventions Publiques Diverses	172 798
Subventions emplois aidés	55 652
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	
TOTAL	1 040 078

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023 (VERSION SYNTHETIQUE)

La loi séparatisme du 24 août 2021 impose aux associations de présenter les avantages et ressources provenant directement ou indirectement de l'étranger depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Dans l'attente de préconisations de CNCC sur cette nouvelle obligation, les chiffres présentés ci-dessous correspondent aux dons financiers ou matériels 2023 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	615,00€
Belgique	5 366,25€
Canada	50,00€
Émirats arabes unis	230,00€
Espagne	200,00€
Etats-Unis	754,50€
Irlande	6 000,00€
Italie	46,00€
Japon	30,00€
Luxembourg	505,00€
Malaisie	1 000,00€
Maroc	100,00€
Mexique	165,00€
Norvège	240,00€
Pays-Bas	1 165,00€
Portugal	2 600,00€
Royaume-Uni	994,50€
Suède	13,25€
Suisse	1 604,00€

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2023 est de 23.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2023 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2023
Produits	77 709
Produits d'éléments d'actifs cédés	230
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résulta	37 701
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	6 300
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	33 479
Transfert de charges exceptionnelles	
Charges	- 4 827
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	- 1 459
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 3 368
Tableau Résultat exceptionnel	72 882

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	1180
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	2069 Heures	

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 18,69 € pour 2023.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2023, le volume horaire a été évalué à 2069 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2023 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2022. Pour le détail des sommes utilisées en 2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2023 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2023 et non encore dépensées au 31/12/2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1. Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de 0 € sur 2023 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2023 de la fédération s'élève ainsi à 0 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

FED AA 075 0 00000 000099	Fédération de PARIS		2023	
CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 338 056	2 338 056	2 172 509	2 172 509
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	375 350	375 350	565 647	565 647
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	185 729	185 729	51 080	51 080
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires				
2.2 Parrainage des entreprises			4 909	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	451 228		163 891	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	577 465		498 712	
3-SUBVENTIONS	556 779		810 900	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	803 416	694 110	782 709	639 019
TOTAL	5 288 024	3 593 244	5 050 357	3 428 255
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 562 726	2 551 305	2 858 522	1 976 473
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	48 604	34 806	7 376	5 100
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	58 685	45 541	371 172	255 638
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	372 584	289 131	259 953	179 038
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	174 729	174 729	168 584	168 584
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	74 850	8 954	90 740	90 740
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	498 422		433 684	401 773
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	535 035	488 779	527 993	405 685
TOTAL	5 325 635	3 593 244	4 718 024	3 483 031
EXCEDENT OU DEFICIT	-37 611		332 333	-54 776



	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 787 381	1 787 381	1 822 850	1 822 850
- Prestations en nature	311 087	311 087	402 663	402 663
- Dons en nature	994 746	994 746	1 312 845	1 312 845
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 031			
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature				
- Dons en nature	492 863		648 838	
TOTAL	3 587 108	3 093 215	4 187 196	3 538 358
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	2 948 964	2 576 649	3 278 844	2 835 052
- Réalisées à l'étranger	233 375	188 912	432 950	335 219
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	135 056	109 325	177 896	137 739
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	269 714	218 328	297 506	230 349
TOTAL	3 587 108	3 093 215	4 187 196	3 538 358



FED AA 075 0 00000 000099	Fédération de PARIS	2023			
CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations		
- Actions réalisées par l'organisme	2 551 305	1 976 473	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à	34 806	5 100	- Dons manuels	2 338 056	2 172 509
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	45 541	255 638	- Mécénat	375 350	565 647
- Versements à un organisme central ou à	289 131	179 038	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	185 729	51 080
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	174 729	168 584			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	8 954	90 740			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT		401772.94			
TOTAL DES EMPLOIS	3 104 466	3 077 346	TOTAL DES RESSOURCES	2 899 135	2 789 236
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	488 779	405 685	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	694 110	639 019
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		54 776
TOTAL	3 593 244	3 483 031	TOTAL	3 593 244	3 483 031

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		1 191 444
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		-54 776
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		1 136 668

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	2 576 649	2 835 052	- Bénévolat	1 787 381	1 822 850
- Réalisées à l'étranger	188 912	335 219	- Prestations en nature	311 087	402 663
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	109 325	137 739	- Dons en nature	994 746	1 312 845
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	218 328	230 349			
TOTAL	3 093 215	3 538 358	TOTAL	3 093 215	3 538 358

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 337 186	1 584 190
(-) Utilisation	694 110	639 019
(+) Report	488 779	405 685
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 131 855	1 350 856

